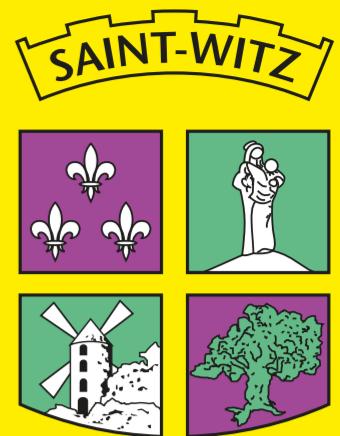


AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



COMMUNE DE SAINT-WITZ
(Val d'Oise)



Sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 105/2020 en date du 17 septembre 2020, Monsieur le Maire de Saint-Witz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet et par décision n° E20000031/95 en date du 03/08/2020 prise par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Madame SOKIL Anaïs, Directrice Etudes Environnement est désignée commissaire-enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Witz, place Isabelle de Vy, du samedi 17 octobre 2020 au samedi 21 novembre 2020 soit une durée de 35 jours consécutifs.

Le projet de PLU arrêté fixe comme principales orientations :

- ♦ Maintenir un village dynamique et attractif,
- ♦ Poursuivre les connexions et l'ouverture sur le territoire élargi,
- ♦ Assurer un cadre de vie agréable et préserver les caractères naturels du territoire.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale et le bilan de la concertation, sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice seront mis à disposition à la mairie de Saint-Witz, place Isabelle de Vy, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public à savoir, du lundi au mercredi, de 10h à 12h et de 15h à 18h, les jeudis et vendredis, de 10h à 12h et de 15h à 19h et les samedis de 9h à 12h et ce, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la commune www.saint-witz.fr (Glisser votre curseur sur LA COMMUNE LA MAIRIE en haut de l'écran d'accueil, cliquez sur « urbanisme » dans le menu qui s'est affiché).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront être présentées pendant la période d'enquête :

- ♦ Par courrier postal à « Mairie de Saint-Witz, Enquête publique PLU 2020, place Isabelle de Vy, 95470 SAINT-WITZ ».
- ♦ Sur le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Saint-Witz, place Isabelle de Vy.

Et/ou selon les modalités choisies

- ♦ A l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice, sur l'adresse courriel dédiée spécifiquement à cette enquête : plu2020@saint-witz.fr

Ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique, seront tenues à la disposition du public. Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, y compris le registre mis à jour. Tous les éléments seront disponibles en ligne sur : www.saint-witz.fr

Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Dématérialisation du dossier d'enquête : Il est vivement conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site de la mairie (www.saint-witz.fr, voir ci-dessus).

De même, privilégiez l'envoi de vos observations par courrier postal**, à l'attention de la commissaire-enquêtrice, en mairie ou par courriel à plu2020@saint-witz.fr.

Consultation sur site : Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou pour celles souhaitant rencontrer la commissaire-enquêtrice, la consultation du dossier en mairie est possible, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique :

- La consultation et/ou l'entretien avec la commissaire-enquêtrice se font par groupe de 2 personnes maximum ;
- Du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation pour une désinfection obligatoire des mains ;
- La mairie gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation physique ;
- Le port d'un masque est obligatoire ;
- Afin d'éviter toute contamination, des gants jetables sont à la disposition du public pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations dans le registre ;
- Le public vient avec son propre stylo ;

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie, place Isabelle de Vy, aux dates et heures suivantes :

- ♦ Permanence 1 : samedi 17 octobre, 9h-12h (ouverture de l'enquête) ;
- ♦ Permanence 2 : jeudi 22 octobre, 16h-19h ;
- ♦ Permanence 3 : jeudi 29 octobre, 16h-19h ;
- ♦ Permanence 4 : mardi 3 novembre, 15h-18h ;
- ♦ Permanence 5 : vendredi 13 novembre, 16h-19h ;
- ♦ Permanence 6 : samedi 21 novembre, 9h-12h (clôture de l'enquête).

Les informations relatives à ce dossier, et entrant dans le cadre de l'enquête publique, peuvent être demandées à la mairie de Saint-Witz, place Isabelle de Vy ou par courriel à mairie@saint-witz.fr

A l'issue du délai d'enquête, le registre sera mis à disposition de la Commissaire-enquêtrice, clos et signé par elle. La commissaire-enquêtrice disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Witz, place Isabelle de Vy, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie : www.saint-witz.fr

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'avis du conseil municipal.